
| | |
|---|--|
| Nombre de membres en exercice : 19 | Séance du mardi 07 décembre 2021 |
| Présents : 16 | L'an deux mille vingt-et-un et le sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 07 décembre 2021, s'est réuni sous la présidence de Georges TINET. |
| Votants : 19 | Sont présents : Georges TINET, Jacqueline BOUYGES, Jean-François LAMOUREUX, Florence GRAVA, Fabienne DUCHER, Yves BERNARDI, Francis HILLAIRE, Marie-Line MARIANY, Lydie PLANCHE, Fabrice BALDO, Thierry CHAFER, Yannick DETRE, Sandra CAMPESE, Thomas VIGOUROUX, Jérémy CUBIZOLLE, Manon COURTINE Représentés : Jérôme PLAZANET, Sabine CHABANON, Christelle PANAFIEU Excuses : Absents : Secrétaire de séance : Manon COURTINE |

Objet : FINANCES LOCALES : AMENAGEMENT PLACE RUE D'ORLEANS - PHASE 3 - DEMANDE DE SUBVENTIONS - DE 54 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant projet portant sur la phase 3 de l'aménagement de la place rue d'Orléans à la Combelle qui s'élève à un coût total H.T. de 129 300,00 € (travaux : 121 005,70 € + honoraires et divers : 8 294,30 €).

Il précise que cet aménagement peut être éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), au programme Bourg Centre de la Région et au FIC du Département pour l'année 2022.

Le plan prévisionnel de financement de l'opération peut s'établir ainsi :

| | | |
|---------------------------------|----------------|---------------------|
| - DETR (taux 30 %) | : 38 790,00 € | base : 129 300,00 € |
| - Région (bonus bourgs centres) | : 32 325,00 € | base : 129 300,00 € |
| - FIC (taux 20% X 1.13) | : 29 221,80 € | base : 129 300,00 € |
| - Participation communale | : 28 963,20 € | |
| Total H.T. | : 129 300,00 € | |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide

- d'approuver :
 - o l'avant projet de la phase 3 de l'aménagement de la place rue d'Orléans pour un montant total H.T. de 129 300,00 €.
 - o le plan prévisionnel de financement détaillé ci-dessus,
- de solliciter l'attribution par :
 - l'Etat d'une subvention au titre de la DETR 2022 ;
 - la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'une subvention au titre de Bourg Centre ;
 - le Département du Puy-de-Dôme d'une subvention au titre du FIC.
- d'autoriser Monsieur le Maire :
 - o à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet ;
 - o à viser tous documents administratifs et comptables s'y rapportant.

Objet : FINANCES LOCALES : AMENAGEMENT PLACE RUE D'ORLEANS - PHASE 3 - DEMANDE DE SUBVENTIONS - DE 55 2021

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'aménagement de la Place rue d'Orléans phase 3 à la Combelle.

Il s'agit du bureau Auvergne Etudes dont le montant H.T. de rémunération est fixé 7 260 € pour la part à charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de retenir la proposition du cabinet Auvergne Etudes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec Auvergne Etudes, tous les documents relatifs à ce dossier ainsi qu'à son règlement.

Objet : FINANCES LOCALES : VOIRIE AVENUES DE LA POSTE ET L. DELHAYE - DE 56 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de voirie concernant les avenues de la Poste et Laurent Delhayé dont les travaux se réaliseront postérieurement à ceux des logements réalisés rue Ambroise Croizat.

Le coût estimatif H.T. de l'opération 145 058,18 € (travaux + honoraires + divers).

L'opération déclinée ci-dessus peut bénéficier du fonds de concours de l'Agglo Pays d'Issoire (A.P.I.) et le plan prévisionnel de financement s'établit ainsi :

| | | |
|------------------------------|----------------|---------------------|
| - A.P.I. – fonds de concours | : 72 528,00 € | base : 145 058,18 € |
| - Participation communale | : 72 530,18 € | |
| Total H.T. | : 145 058,18 € | |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver :
 - o le programme des travaux pour un montant de 145 058,18 € H.T.,
 - o le plan prévisionnel de financement détaillé ci-dessus,
- de demander l'attribution de subventions par A.P.I. au titre du fonds de concours ;
- d'autoriser Monsieur le Maire :
 - o à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet ;
 - o à viser tous documents administratifs et comptables s'y rapportant.

Objet : MARCHES PUBLICS : TRAVAUX DE VOIRIE AVENUE DE JUMEAUX - DE 57 2021

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet d'aménagement de sécurité avenue de Jumeaux (RD n° 34).

Les travaux, d'un montant total HT estimé à 19 130,00 €, consistent à sécuriser le cheminement piétonnier, côté gauche en direction de Jumeaux, en prolongeant le trottoir.

Cet aménagement de sécurité pourrait bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental au titre des amendes de police.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le projet d'aménagement de sécurité avenue de Jumeaux (RD 34) pour un montant prévisionnel H.T. de 19 130,00 €;
- de solliciter du Conseil Départemental une subvention au titre des amendes de police en 2022 afin de réaliser ce projet dès cette année ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et à viser tous les documents se rapportant au présent dossier.

Objet : LOCATIONS : REDEVANCE CHAUFFAGE COLLECTIF - DE 58 2021

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2022, le montant des charges de chauffage collectif des logements communaux approvisionnés en :

- gaz de ville à 250 € (logements situés à l'école de La Combelle) par radiateur ;
- fioul domestique à 225 € (logement situé à l'école d'Auzat) par radiateur.

Objet : PERSONNEL : ATTRIBUTION DE BONS DE D'ACHATS AU PERSONNEL DE LA MAIRIE -
DE 59 2021

Monsieur le Maire rappelle que chaque année les enfants du personnel bénéficient d'un cadeau à l'occasion de Noël et propose de conserver le système du bon d'achat instauré en 2000 en fonction de l'âge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de fixer la valeur des bons comme suit :

- de 0 à 7 ans : 40 €
- de 8 à 10 ans : 60 €
- de 11 à 12 ans : 95 €
- de 13 à 14 ans : 130 €

qui représente, pour l'année 2021, 2 bons à 40 €, 4 bons à 60 € et 3 bons à 130 € soit un total de 710 €.

Objet : PERSONNEL : EVOLUTION DES CONDITIONS DU CONTRAT D'ASSURANCES " AVEC LE CENTRE DE GESTION - DE 60 2021

Monsieur le Maire rappelle que la commune est actuellement assurée dans le cadre du contrat groupe d'assurance « risques statutaires », géré par le courtier SCICI SAINT HONORE et souscrit par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme auprès de la compagnie d'assurance « ALLIANZ » (délibération DE_54_2018).

Ce contrat permet à la commune de ne pas supporter les dépenses obligatoires liées aux arrêts maladies des agents de la mairie.

Or, les résultats financiers du contrat laissent apparaître un déséquilibre amenant la compagnie d'assurance à renégocier les conditions de ce contrat à partir du 1^{er} janvier 2022.

Parmi deux propositions faites par la compagnie d'assurance, le Centre de Gestion a retenu l'option d'une majoration des taux de 15 % accompagnée d'une modification des remboursements des indemnités journalières passant de 100 % à 90 % et de 80 % à 70 %.

Ainsi, la cotisation annuelle de la commune passera de 29 307, 55 € à 33 558,66 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter la modification du taux de cotisation et d'autoriser monsieur le Maire à signer le coupon d'acceptation.

Objet : PERSONNEL : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS - DE 61 2021

Monsieur le Maire indique au conseil Municipal la nécessité de modifier le tableau des emplois permanents en supprimant un poste d'adjoint administratif à temps complet et deux postes d'adjoints techniques à temps complet.

Le grade d'adjoint administratif est supprimé parce que l'agent recruté au 1^{er} avril 2021 a été nommé sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Les 2 grades d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe sont supprimés parce que leurs titulaires ont fait valoir leur droit à la retraite. Les agents recrutés au 1^{er} juillet 2021 pour les remplacer l'ont été sur le grade d'adjoint technique.

Le Comité Technique auprès du Centre de Gestion a émis un avis favorable à la suppression de ces 3 postes lors de sa réunion du 23 novembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de :

- valider, ainsi modifié, le tableau des emplois récapitulés ci-dessous :

| GRADE | CATEGORIE | NOMBRE D'HEURES |
|--|-----------|-----------------|
| SERVICE ADMINISTRATIF | | |
| Attaché principal | A | 35,00 |
| Attaché | A | 35,00 |
| Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe | B | 35,00 |
| Adjt administratif principal 1 ^{ère} classe | C | 35,00 |
| Adjt administratif principal 2 ^{ème} classe | C | 35,00 |
| Adjoint administratif | C | 35,00 |
| SERVICE ECOLES ET CANTINE | | |
| Adjoint technique | C | 28,00 |
| Adjoint technique (2 ^{ème} classe) | C | 35,00 |
| ATSEM principal de 1 ^{ère} classe | C | 35,00 |
| Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe | C | 35,00 |
| Adjoint technique | C | 35,00 |
| Adjoint d'animation | C | 6,05 |
| SERVICE TECHNIQUE | | |
| Technicien | B | 35,00 |
| Adjoint technique | C | 35,00 |
| Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe | C | 35,00 |
| Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe | C | 35,00 |
| Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe | C | 35,00 |
| Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe | C | 35,00 |
| Adjoint technique | C | 35,00 |

Objet : FINANCES LOCALES : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - DE 62 2021

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'une demande de subvention exceptionnelle de l'Amicale de la Chapelle des Mineurs.

Cette association a organisé son tout premier marché de Noël le samedi 4 décembre 2021 devant la Chapelle des Mineurs.

A cette occasion un concert gratuit a été offert à la population de la commune. Or, ce concert a eu un coût de 500 euros.

L'association demande donc une subvention exceptionnelle pour couvrir les frais engendré par l'organisation de ce concert.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 500,00 euros à l'Amicale de la Chapelle des Mineurs.

Questions diverses :

Mme Fabienne DUCHER fait part du travail des enfants des écoles pour les décorations de Noël qu'ils ont réalisé 2 samedis après-midi de suite. Les enfants ont été très contents de ce travail.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseiller départemental du canton envisage une viste de l'Hôtel de Département pour les enfants de Brassac les Mines, Charbonnier les Mines et Auzat la Combelle.

Monsieur le Maire revient sur l'inauguration du centre commercial qui a eu lieu le 30 novembre en présence de nombreux élus de la commune et de l'agglomération du Pays d'Issoire.
Il rappelle également les 2 marchés de Noël qui se dérouleront en décembre à Auzat et à La Combelle.

Monsieur Fabrice BALDO s'interroge sur la présence de médecins généralistes sur la commune à l'avenir. Il demande si la commune ne pourrait pas agir pour attirer de jeunes médecins. **Monsieur le Maire** lui répond que malheureusement c'est tout le pays qui souffre du manque de généralistes en raison du numéris clausus et que la commune n'a pas le pouvoir de faire s'installer de jeunes médecins et qu'une réunion sur la démographie médicale à l'initiative du Docteur RAMENTOL s'est tenue le 19 octobre 2021 pour faire un état des lieux de la situation médicale sur l'ensemble du secteur de Brassac-les-Mines - Auzat la Combelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00.